

Le Document Unique d'Évaluation des Risques – Covid 19

Évaluer et prévenir les risques

L'évaluation dans toute entreprise (employant au moins un salarié) recense les situations d'exposition aux risques, sur tous les lieux de travail. Elle est retranscrite dans le document unique d'évaluation des risques, support de la politique de prévention de l'entreprise.

Cette évaluation est à actualiser en raison de l'épidémie pour réduire au maximum les risques de contagion sur le lieu de travail ou à l'occasion du travail et en fonction de l'évolution de l'organisation du travail dans l'entreprise.

Objectifs

- Identifier les obligations de l'employeur
- Définir les mesures de préventions du DUERP
- Mettre en œuvre les procédures d'information internes

Programme

- **Préparer la démarche**
 - Identifier et mobiliser les acteurs (internes et externes)
 - Définir la procédure d'information individuelle et collective
- **Le DUERP**
 - Construire une annexe spécifique COVID-19 au DUERP
 - Définir les situations de travail et identifier les risques (physiques et RPS)
 - Définir les mesures de préventions (organisationnelles et techniques)
 - Intégrer la situation de contamination d'un salarié

Spécificités de la formation à distance :

Moyens et méthodes pédagogiques :

Classe virtuelle de 3 heures, incluant une séance de questions-réponses

Moyen d'assistance technique lors des séquences de formation à distance :

Un contact sera adressé au participant afin de l'aider en cas de problèmes techniques lors de la connexion ou de l'utilisation des outils de formation à distance. Il est pour cela demandé de se connecter 15 min avant le début effectif de la classe virtuelle.

Modalités d'assistance pédagogique lors des séquences de formation à distance :

Des plages de questions-réponses sont prévues avec le formateur. Les difficultés rencontrés lors des travaux à réaliser entre les séquences de classe virtuelle seront discutés en début de séquence de classe virtuelle.

Dates et lieux :

11 juin 2020 – Visio – classe virtuelle
14h00 – 17h00

Durée :

3 heures

Coût :

115 € adhérent / non adhérent : nous consulter

Public et Prérequis :

Pour toutes les personnes en situation de direction d'un établissement et service, de responsabilité de la conduite de la prévention des risques.

Disposer d'un ordinateur avec une connexion internet, un micro et si possible une webcam (voire un casque si espace de travail partagé). Maîtriser les compétences numériques de base (navigation internet, messagerie)

Méthodes pédagogiques et d'évaluation :

Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'issue de la formation.

- Evaluation des acquis en cours de formation :
- Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

Intervenants :

Catherine AUDIAS,
Juriste en droit Social, DESS de droit social et Master Spécialisé en management des structures d'action sociale.

Capacité maximum :

12 personnes